

Supprimer la prestation compensatoire

Par **Judith**, le 10/11/2019 à 19:23

Bonjour,

Je dois faire pour mardi une dissertation sur les grandes motivations pour supprimer la prestation compensatoire.

Je n'ai vraiment pas trouvé grand chose à part des choses sur la question de la transmission de la prestation compensatoire aux héritiers, et sur le fait que si la prestation compensatoire est un capital on ne peut pas faire de révision.

Pouvez vous m'aider s'il vous plait ?

Merci d'avance

Par **Lorella**, le 10/11/2019 à 21:15

Bonsoir

Pour la révision : nouvelle situation de la personne débitrice et créditrice

<https://www.alexia.fr/fiche/4468/comment-est-elle-revisee.htm>

pour la suppression (article publié en mars 2019)

<http://www.prestation-compensatoire.fr/vers-la-suppression-de-la-prestation-compensatoire/>

Ce sont des informations pour vous donner un coup de pouce. Je ne maîtrise pas le sujet ; je ne pourrai donc pas aller plus loin.

Par **Judith**, le 10/11/2019 à 22:00

Merci ! J'avais lu le 2ème article mais vos liens m'ont beaucoup aidée.

Je suis toute ouïe pour d'autres types d'aides :)